



## Communiqué de presse

5 juin 2014

### **VERS UNE MESURE EFFECTIVE DE REDUCTION DES POLLUTIONS ROUTIERES TRANSFRONTALIERES :**

**« une étape bienvenue  
dans la lutte contre la pollution de l'air  
qui nécessite la mobilisation de tous »**

La mise en consultation d'un arrêté inter-préfectoral « de restriction de circulation des poids lourds lors des pics de pollution dans les vallées alpines » suscite la réaction suivante d'Eric FOURNIER, président de la communauté de communes de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc et parmi les instigateurs les plus actifs de cette mesure :

« Cela fait des mois, et même des années, que nous soulignons **l'insuffisance du volet transport du PPA** depuis le courrier au préfet de la Haute-Savoie du 6 avril 2011 qui préconisait déjà des mesures fortes de régulation du trafic de poids lourds sur l'axe routier transfrontalier.

Ces interpellations successives auront fini par porter leurs fruits, y compris la rencontre organisée ce 11 février 2014 avec le conseiller transports de l'Elysée et je tiens à remercier l'autorité préfectorale qui a su **prendre la mesure de l'urgence sanitaire en prenant cette mesure claire et efficace de suspension de la circulation des P.L. les plus polluants** (les euro 3) en transit.

**Les acteurs de la vallée de Chamonix-Mont-Blanc poursuivront leurs efforts convergents en faveur de la réduction des facteurs de pollution de l'air :**

que ce soit en matière d'incitation aux transports collectifs, avec

- la réouverture complète annoncée de la ligne ferroviaire pour le 14 juin
- l'élaboration en cours d'un schéma des voiries douces

- l'engagement à procéder sans tarder au renouvellement des bus urbains de Chamonix-Bus les plus anciens pour s'adapter aux exigences de moindre impact environnemental : *cet engagement sera formalisé par un vote qui interviendra la semaine prochaine au conseil communautaire*

ou d'adaptation en matière de bâti et d'habitat,

avec la poursuite du soutien via le Fonds Air Bois, les opérations de rénovation énergétique de nos équipements collectifs, tel la médiathèque cette année et la réflexion en cours sur l'instauration d'un Fonds Energie Habitat pour réduire les consommations énergétiques des particuliers.

La vallée de Chamonix se sait soumise, du fait de son attractivité exceptionnelle, à des pressions plus importantes qu'ailleurs : c'est pour y répondre qu'elle s'est engagée, premier territoire de montagne à le faire, dans un programme d'actions ambitieux : **le Plan Climat Energie Territorial qui est principalement orienté autour de trois volets : transports, habitat et énergies.**

Cette mesure de restriction des transports de transit les plus polluants s'inscrit pleinement dans un combat permanent et multi-opérationnel contre la pollution de l'air et le réchauffement climatique ;

c'est dans ce contexte que tout le monde doit se sentir concerné et que **nous invitons tous les acteurs du territoire à soutenir l'application de ce décret, soumis à consultation du public jusqu'au 15 juin :**

**rendez-vous sur le site de la préfecture de Région :**

<http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/arrete-interprefectoral-de-a3568.html>

*Contact : François-Régis BOUQUIN – [fbouquin@chamonix.fr](mailto:fbouquin@chamonix.fr) - 06 01 08 15 88*